

CONSEIL MUNICIPAL D'ESPARTIGNAC

SEANCE DU 24 JUIN 2020

A 19 HEURES 30

L'an deux mil vingt le vingt quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'Espartignac sur la convocation qui lui a été adressée par Mme le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membre en exercice : 10

Présents : 8 : MMES CHATEGNIER et BESSE, et MM PRECIGOUT, ROY, FAUGERAS, BOMBILLON et DEMICHEL.

Absent représenté : 1 : Mme SOUFFRON (procuration donnée à M. PRECIGOUT)

Absent : M. JUGE

Secrétaire de séance : MME OLIVIER

MME CHATEGNIER rappelle le compte rendu de la séance du 20 MAI 2020 transmis avant le conseil aux conseillers municipaux par mail ou par courrier.

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Le devis d'Archéologie Paysage sur le projet autour de la motte castrale d'Espartignac et du site de Château –la-Blanche
- Les indemnités allouées au comptable des Finances Publiques
- Le devis pour la pose des panneaux de rue par les Services PROX

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour à l'unanimité.

☛ Présentation des comptes de gestion par le trésorier M. DEBUIGNY

Monsieur DEBUIGNY fait l'exposé de la situation de la commune. Il informe les conseillers de la bonne gestion de celle-ci qui lui permet d'avoir une bonne capacité à financer de prochains investissements. A l'heure actuelle, la commune a fait de petits emprunts, les investissements ont été faits en grande partie sur ses propres ressources, ce qui lui laisse une grande marge de manœuvre et la rend très autonome. Son ratio d'endettement étant bas, sa capacité d'autofinancement est de moins d'une année pour rembourser la dette de la commune.

Monsieur FAUGERAS informe que le prochain investissement concernera le curage de la lagune.

Monsieur PRECIGOUT souligne que seul l'assainissement est en déficit et doit être alimenté par le budget principal chaque année.

➤ **Le conseil municipal demande à Madame le Maire de se retirer de la salle de réunion et Monsieur PRECIGOUT remet à chaque conseiller les tableaux des comptes administratifs et les présente comme suit:**

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Recettes	: 4 684.19 €
Dépenses	: 15 302.36 €
Résultat de l'exercice	: -10 618.17 €
Résultat de clôture	: 5 606.19 €

INVESTISSEMENT

Recettes	: 19 816.53 €
Dépenses	: 13 909.82 €
Résultat de l'exercice	: 5 906.71 €
Résultat de clôture	: 4 377.10 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif de l'assainissement**

➤ COMPTE DE GESTION 2019 ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion présenté par Monsieur DEBUIGNY, trésorier des finances publiques est identique au compte administratif présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte de gestion de l'assainissement**

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 EAU

FONCTIONNEMENT

Recettes	: 63 538.45 €
Dépenses	: 64 373.49 €
Résultat de l'exercice	: -835.04 €
Résultat de clôture	: 59 308.74 €

INVESTISSEMENT

Recettes	: 19 152.00 €
Dépenses	: 13 404.22 €
Résultat de l'exercice	: 5 747.78 €
Résultat de clôture	: 11 522.84 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif de l'eau**

➤ COMPTE DE GESTION 2019 EAU

Le compte de gestion présenté par Monsieur DEBUIGNY, trésorier des finances publiques est identique au compte administratif présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte de gestion de l'eau**

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Recettes	: 339 139.02 €
Dépenses	: 261 398.15 €
Résultat de l'exercice	: 77 740.87 €
Résultat de clôture	: 397 549.45 €

INVESTISSEMENT

Recettes	: 28 604.46 €
Dépenses	: 165 908.66 €
Résultat de l'exercice	: -137 304.20 €
Résultat de clôture	: -124 480.41 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif de la Commune**

➤ COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE

Le compte de gestion présenté par Monsieur DEBUIGNY, trésorier des finances publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte de gestion de la commune

➤ DEVIS DE L'ASSOCIATION ARCHEOLOGIE PAYSAGE SUR LE PROJET AUTOUR DE LA MOTTE CASTRALE D'ESPARTIGNAC ET DU SITE DE CHÂTEAU-LA-BLANCHE

Emmanuel PRECIGOUT présente le projet réalisé de concert avec la Directrice de l'école de Cérat et avec l'association Archéologie Paysage qui se divise en deux étapes :

- ✓ 1^{ère} étape : sortie sur le terrain. Découverte de la motte castrale (Château l'Abbaye) et du site de Château-la-Blanche
- ✓ 2^{ème} étape : rénovation de la maquette de la motte castrale réalisée il y a quelques années et création d'une maquette plus petite pour installer dans la salle de classe. Ainsi qu'un atelier d'enluminure et calligraphie où les élèves travailleront avec la maîtresse sur la rédaction d'un texte en lien avec les lieux ainsi que la réalisation d'enluminures.

Le montant du devis pour les 6 interventions avec une prise en charge à hauteur de 50% de la DRAC déjà incluse est de 750€.

De plus Monsieur PRECIGOUT informe qu'il faudrait contacter la COM COM pour s'enquérir sur les « queues de crédits » pour financer les panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
ACCEPTÉ le devis de l'association Archéologie Paysage pour un montant de **780€**

➤ VOTE DES INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES

Mme le Maire propose à l'assemblée d'allouer à Monsieur Nicolas DEBUIGNY, comptable des finances publiques (état liquidatif sur une durée de 240 jours en 2019), l'indemnité de conseil et de confection budgétaire et explique que des clefs de répartition afférentes au calcul de l'indemnité existent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE

- ✓ de demander le concours des Finances Publiques pour assurer des prestations de conseil,
- ✓ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% au prorata de l'année 2019,
- ✓ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Nicolas DEBUIGNY
- ✓ de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Soit un montant de 286€ net (314€ brut)

➤ DEVIS DES SERVICES PROX POUR LA POSE DES POTEAUX ET PANNEAUX DE RUES DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le devis des Services PROX pour la pose des panneaux avec poteaux à planter ou à fixer pour toute la commune soit 93 panneaux pour un montant TTC de 465 €. Le chantier se projetterait en septembre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTÉ le devis des Services PROX pour un montant de **465€**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole** : plus de 80% des élèves sont revenus sur les deux écoles du RPI dont 100% sur l'école de Ceyrat.
- **Problème avec le chien d'un administré** qui a attaqué les chats de deux autres habitants de la commune. Un courrier lui a été envoyé pour lui rappeler la conduite à tenir avec son animal.
- Les devis pour la rénovation du **logement du presbytère** sont en cours.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire, Françoise CHATEGNIER

Les adjoints,

Emmanuel PRECIGOUT

Martin ROY

Les conseillers municipaux,

Sabine BESSE

Jean-Michel FAUGERAS

Jean-Michel FAUGERAS pour Lucien JUGE

Jean-Claude BOMBILLON

Evelyne SOUFFRON

Lucien DEMICHEL

Sandrine FROMENTOUX